CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 6 OCTOBRE 2021

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 4 octobre 2021, ajournée au 6 octobre 2021, tenue à la salle de l'Érablière J.B. Caron, située au 581, chemin de Point Comfort, Gracefield, à 19 h 00.

Sont présents, les membres du conseil par un moyen technologique : Le conseiller Claude Gauthier et la conseillère Katy Barbe.

Est présent sur place le conseiller Mathieu Caron et le Maire Réal Rochon.

Sont absents, les conseillers : Alain Labelle, Hugo Guénette, Bernard Duffy.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réal Rochon.

Est également présent, le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert.

Aucune personne n'est présente dans la salle.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016.

Sauf indication contraire dans les termes mêmes d'une résolution, l'expression, « adoptée à l'unanimité », présente dans le procès-verbal, doit s'entendre comme incluant le maire.

La Ville de Gracefield est maintenant située en zone verte, (Pandémie Covie-19), dans le cas présent, un maximum de seize (16) personnes est autorisé à participer à la séance du Conseil municipal à la salle. Le respect de la distanciation actuellement en vigueur demeure.

2021-10-402 OUVERTURE DE LA SÉANCE AJOURNÉE

Il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

Que la présente séance ajournée soit ouverte, il est 19 h 00.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-10-403 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ajournée.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE AJOURNÉE

3- ADMINISTRATION

3-2 SSQ - Renouvellement de la Police 24T90 – Ville de Gracefield (Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la Gatineau **(reporté)**

6- TRANSPORT

6-1 Adoption du règlement 211-2021, concernant les chemins privés, abrogeant et remplaçant tous les règlements relatifs aux chemins privés **(reporté)**

11- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

12- **CORRESPONDANCE**

13- **VARIA**

14- **LEVÉE DE LA SÉANCE AJOURNÉE**

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

Aucun point des sujets apportés à la séance ajournée n'a été traité

2021-10-404 LEVÉE DE LA SÉANCE AJOURNÉE

Il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu :

De lever la présente séance à 19 h 03.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Le maire	Le directeur général et greffier
_____	_____
Réal Rochon	Sylvain Hubert, notaire

Approbation du procès-verbal :

Je, Réal Rochon, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes.*

_____

Réal Rochon, maire